

L'Argan au courant

Bulletin d'informations édité par la Municipalité de Bournens
N° 5 – octobre 2005

Halloween



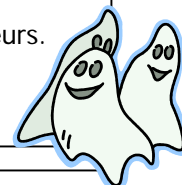
Samedi 29 octobre 2005

tous les enfants du village sont conviés pour la fête d'Halloween à **13h30**, munis d'une belle courge, devant la salle du Battoir (inscription : Mme Karine Papaefthymiou – 021/731 10 66).

Quand les enfants auront vidé et décoré leur courge, un jury composé de quelques mamans dispersera ces lanternes à plusieurs endroits dans le village. Le cortège des enfants déguisés suivra ainsi ce parcours illuminé pour venir frapper à vos portes et récolter quelques fruits secs et autres friandises dès **18h00**.

Aux alentours de **19h00**, une soupe à la courge et quelques desserts seront offerts aux amateurs.

Bienvenue à tous.



JUST FOR FUN

DYNAMIC GYM

Vos enfants sont au lit ?
Le mari devant la TV ?

Alors c'est le moment de rejoindre notre Club pour décompresser en musique,
(chacune à son rythme...)
Sautez dans vos baskets, prenez un tapis de gym et votre bouteille d'eau,

tous les jeudis à 20h30
(sauf pendant les vacances scolaires)

DANS LA SALLE VILLAGEOISE DU BATTOIR A BOURNENS

Ambiance tonic et sportive pour travailler vos muscles dans la bonne humeur et
retrouver votre énergie avec Corinne ou Martine.

Une cotisation annuelle de fr. 100.--.
(3 jeudis d'essais)

Plus de renseignements ?

Muriel Almy au n° 021.731.17.11

INFORMATION UTILE

La pose d'échafaudages fait l'objet d'une autorisation municipale préalable.

Déneigement des routes

Nous vous informons que personne ne s'est encore présenté pour le poste mis au concours.

Aux pages suivantes ...

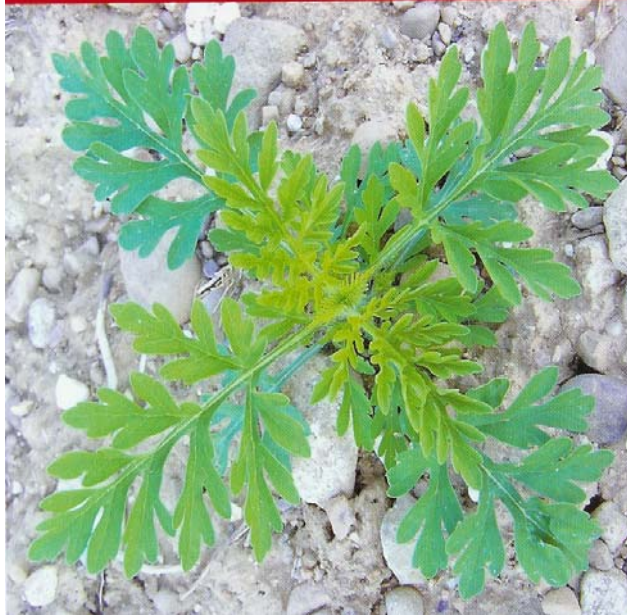
**L'ambrosie est une
plante dangereuse !**

**Fête des 3 villages :
les photos des joutes !**

**Ramassage des objets
encombrants**

www.racchangins.ch

Station fédérale de recherches agronomiques
de Changins
Christian Bohren, CP 1012, 1260 Nyon 1



L'ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia* L.)

une plante dangereuse !



La plante

Les pollens de l'ambrosie sont très allergènes. Ils provoquent des rhinites, des conjonctivites et, chez environ 25 % des sujets allergiques, des crises d'asthme. Ces pollens, très petits, pénètrent profondément dans les poumons et peuvent y causer une inflammation ou un œdème de la muqueuse bronchiale.

(source: Bulletin OFSP 30/05)

La plante commence sa croissance dès fin avril et dissémine son pollen entre la mi-août et octobre. La plante pousse sur tous les types de sols ouverts : sur les terrains riches, elle peut atteindre une grande taille (> 1m), mais elle reste plus modeste sur des sols moins fertiles.

Localisation

- ♦ Dans les jardins privés
- ♦ Le long des voies de communication
- ♦ Dans des champs ou gravières contaminés

Dissémination

- ♦ Avec les graines pour oiseaux
- ♦ Avec les transports de terre ou de gravier
- ♦ Par les outils de travail du sol



Moyens de lutte

Rechercher systématiquement les pousses d'ambrosie dans le jardin entre juin et août, en particulier là où de la nourriture pour oiseaux a été répandue.

Arracher les plantes avec la racine (en portant des gants) ; pendant la floraison, un masque respiratoire est recommandé.

Déposer les plantes arrachées avec les ordures ménagères, en aucun cas avec les déchets verts, le compost ou le fumier.

Attention : coupée à la base de la tige, la plante développe rapidement de nouvelles branches florales.

Communiquez votre observation !

... et transmettez-la au Service phytosanitaire de votre canton.
Adresses sous www.racchangins.ch
Dossiers spéciaux: Ambrosie
Merci !

Avec le soutien de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP)

09.2005

Fête des 3 Villages

quelques photos des joutes...



Notre syndic en pleine action ...



Notre syndic après l'effort ...



Françoise coatchée par Yves



Ramassage des déchets métalliques

Le prochain ramassage aura lieu les 2 et 3 novembre 2005.

Dépôt de la benne : comme d'habitude, place de parc de la Salle villageoise.

Les boîtes de conserves en aluminium ou en fer blanc ne sont admises que si elles sont déposées dans des cartons, ou en sacs, et **séparées par catégories**.

Les appareils frigorifiques et les congélateurs sont INTERDITS (voir ci-après OREA).

Prochain ramassage : mardi 2 et mercredi 3 mai 2006

Ramassage des objets encombrants et indestructibles par le feu

Le prochain ramassage aura lieu le **3 novembre 2005**.

Dépôt : en bordure de route communale ou cantonale (en limite de propriété).

En application de la Loi sur l'élimination des déchets, il est rappelé que les dépôts d'objets métalliques (ou autre ferraille), d'appareils frigorifiques ou de congélateurs, d'appareils électriques ou électroniques (voir ci-dessous OREA) de piles, de batteries et de pneus (avec ou sans jantes) sont INTERDITS.

Prochain ramassage : mercredi 3 mai 2006

<p>OREA : la nouvelle Loi sur l'élimination des déchets impose aux fabricants, importateurs, ainsi qu'aux commerçants l'obligation de reprendre les appareils / machines électriques ou électroniques sans frais pour le consommateur. Il en va de même pour les appareils frigorifiques ou de congélation. Ces objets doivent être obligatoirement rapportés par vos soins. Autre possibilité proche de chez vous : dépôt par vos soins chez VALORSA SA à Penthaz.</p>
--

Autres déchets

Dépôt des papiers / cartons : une benne est à votre disposition à la place de parc de la salle villageoise. Les cartons doivent être pliés, pas de cornets ni sacs en plastique.

Dépôt des huiles minérales et végétales + PET : **containers en bordure de la Route de Daillens (face à la ferme Rossier)**.

Dépôt des gazons : l'aire à fumier, face à la ferme Rossier, est à votre disposition.

Ramassage des branches : 5 novembre 2005, 4 février 2006 ou le 4 mars 2006.